

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

euro

Question écrite n° 47974

## Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités pratiques du passage à l'euro. Si les contraintes informatiques et financières de cette opération d'envergure ne doivent pas être négligées, de nombreux motifs d'inquiétude apparaissent. La gratuité du change de francs en euros ne semble en effet garantie que durant quelques mois, et seulement dans le cas où les clients font la transaction au sein de leur établissement bancaire habituel. De plus, au-delà d'un montant restant à déterminer, cette opération sera payante. L'absence d'harmonisation entre les différents établissements bancaires se fera également ressentir en ce qui concerne le taux de change des devises étrangères en euros. Enfin, en cas d'erreurs de libellé d'un chèque, qui paraissent inévitables, des amendes seraient infligées. Aussi, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour que l'introduction de la nouvelle monnaie, dont l'image s'est déjà dégradée dans l'opinion publique de la zone euro, se fasse sans coût ni tracas pour nos concitoyens.

## Données clés

Auteur: M. Alain Rodet

Circonscription: Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 47974 Rubrique : Union européenne Ministère interrogé : économie Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3755